



## **PROCÈS-VERBAL**

### **27<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail 1 du LDAC Stocks de grands migrateurs et ORGP de thonidés**

**Lundi 15 mars 2021, 10h00-13h00  
Vidéoconférence**

**Président en fonctions : M. Michel Goujon  
Vice-président en fonctions : M. Julio Morón**

#### **1. Bienvenue de la part du Président en fonctions.**

Le Président du GT1, M. Michel Goujon, ouvre la séance en remerciant les représentants de la Commission européenne, les experts invités et les membres du Groupe de Travail 1 présents pour leur participation à cette réunion organisée par vidéoconférence.

Il annonce ensuite les excuses reçues de Messieurs Juan Manuel Liria et Javier Garat (CEPESCA) pour leur absence.

**L'annexe I contient la liste des personnes présentes à titre de membres et d'observateurs.**

#### **2. Adoption du p.-v. de la dernière réunion du GT1, tenue par vidéoconférence le 20 octobre 2020.**

Le procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2020 est approuvé sans modifications ni commentaires.

#### **3. Adoption de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour est adopté sans modifications.

#### **4. Élection à la présidence et à la vice-présidence du Groupe de travail 1.**

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, explique la procédure électorale et indique les candidatures reçues en temps et en forme : M. Michel Goujon (ORTHONGEL) est le seul candidat à la présidence du GT1 et Mme. Antonia Leroy (WWF) la seule candidate à la vice-présidence.

**La validité de ces deux candidatures est approuvée à l'unanimité, de même que la nomination de Michel Goujon et Antonia Leroy aux postes de Président et Vice-présidente du GT1, respectivement. La période de mandat sera de 3 ans, débutera le 1<sup>er</sup> juin 2021 et s'achèvera le 31 mai 2024.**

## 5. CTOI – Commission du Thon de l’Océan Indien

### 5.1- Rapport de la DG MARE sur la réunion annuelle de la CTOI (2-6 novembre 2020) : actions en cours

### 5.2- Rapport de la DG MARE concernant les résultats de la session spéciale de la CTOI (8-12 novembre 2021).

Le représentant de la CE et chef de la délégation de l’UE à la CTOI, M. Marco Valletta, commence son intervention en manifestant la déception de l’équipe de la CE par rapport aux résultats obtenus lors de la réunion annuelle de novembre. Le format virtuel n’a pas permis de traiter à fond les aspects objet de controverse ni de débloquent les négociations en la matière.

Lors de cette réunion, aucun accord n’a été atteint pour le **plan de récupération du thon albacore (YFT)** et il a été décidé d’organiser une séance spéciale spécifique début 2021.

La proposition de l’UE présentée lors de la réunion annuelle était ambitieuse et réaliste, et l’on espère pouvoir en discuter en 2021. Selon les avis scientifiques, le stock se trouve actuellement surexploité et en surpêche, soit 17 % en dessous de la mortalité objective. Bien que cette situation ne soit pas irréversible, il semble nécessaire d’adopter un plan de récupération pour améliorer le stock et fixer un niveau considérablement inférieur de captures, même si proportionnellement moindre pour l’UE que d’autres parties contractantes du fait des réductions progressives survenues les années précédentes.

Le deuxième jour de la réunion annuelle, il a été décidé de travailler avec les Maldives sur la présentation d’une proposition conjointe de rétablissement du stock. Cette proposition n’a pas non plus été couronnée de succès car certaines CPC n’avaient aucun mandat pour négocier sur cette question. Le représentant de la CE estime que le plus inquiétant de la réunion est que certaines CPC ne soient pas ouvertes à l’adoption de nouvelles règles et rejettent l’idée de s’y conformer. Faire objection à l’application de futures règles de gestion et contrôle de la part de certaines CPC, c’est s’aventurer sur un terrain dangereux.

La prochaine réunion annuelle aura lieu en juin 2021, ce qui laisse le temps d’étudier comment améliorer la proposition. S’il y a des CPC opposées, il sera très difficile de convenir d’un plan de rétablissement, qui n’aura donc de sens que si les propositions sont débattues entre tous les intéressés. Cela dit, M. Valletta affirme qu’il est de la plus haute importance de parvenir, lors de cette réunion, à l’adoption d’un plan de rétablissement pour l’albacore.

Outre ce plan, les deux autres propositions discutées ont été les suivantes :

1. Une proposition du Sri Lanka sur la taille minimum de conservation : elle a été rejetée pour cause données scientifiques insuffisantes. Le profil de l’UE est resté bas, car la proposition était jugée peu étoffée.

2. Une proposition du Kenya et du Sri Lanka sur les DCP : un manque d’informations techniques et scientifiques précises a été décelé, et les résultats actuels doivent donc être améliorés. Un temps précieux aurait pu être gagné si les informations nécessaires avaient été demandées au Comité scientifique.

Par ailleurs, il y a eu aussi un débat sur le **listao (SKJ)** mais aucun accord n’a été atteint. La session était consacrée à l’albacore mais le listao y a aussi été abordé.



Il ne semble pas possible d'organiser une réunion physique au mois de juin, mais il faudra attendre la décision correspondante dans un mois pour voir si finalement la réunion est présenteielle ou virtuelle.

Commence ensuite le tour des questions et commentaires des membres du LDAC :

M. Michel Goujon (ORTHONGEL) fait part de sa grande inquiétude par rapport aux pêcheries de la CTOI et se demande ce qui va se passer si plusieurs pays ne veulent pas collaborer ; cela impliquerait une concurrence déloyale entre flottes et opérateurs halieutiques. Il suggère que le LDAC, les ONG et l'industrie européenne travaillent de concert pour faire connaître la situation à l'opinion publique et insister sur la nécessité d'imposer les mêmes règles pour tous, concept connu sous le nom de « level playing field ». De nombreux pays ne respectent pas les règles (Oman, Pakistan ou Inde), ce qui débouche sur un risque de surpêche. Enfin, il félicite la CE pour son travail de présentation d'une position commune avec les Maldives.

M. Raúl García (WWF) estime que le principe de précaution est absent, il est très inquiet de la situation de polarisation des CPC de l'Océan Indien et du manque de mesures effectives pour combattre la surpêche. Il félicite la CE pour sa position commune avec les Maldives. Il précise qu'il existe diverses problématiques (pêche illégale, filets maillant dérivants, etc.) qui doivent être abordées lors de la réunion annuelle.

M. Michel Goujon (ORTHONGEL) est tout à fait d'accord avec M. García sur le fait qu'il faille unir les efforts et travailler conjointement au sein du LDAC.

M. Julio Morón (OPAGAC) remercie l'équipe de la CE pour ses efforts. Le problème de la CTOI a été souligné car en termes de gestion des pêches, certains pays ne désirent pas respecter les règles fixées (Inde, Pakistan, ...). Enfin, il a indiqué que le véritable problème de la CTOI est le suivant : il semblait au départ que la coupable de tous les problèmes était exclusivement la flottille communautaire de pêche à la senne, mais quand on parle de gestion des pêches, on constate que certains pays refusent de respecter les règles : l'Inde a fait objection à une proposition, le Pakistan s'est opposé à celle sur les filets maillants, etc. Le manque d'engagement multilatéral est flagrant entre divers pays du nord de l'Océan Indien. L'Iran capture deux fois plus que ce à quoi il a droit et ne respecte pas les règles de base, il ne paie pas de quotas, n'enregistre pas ses navires, aucun VMS n'est embarqué... Le contexte politique est sans aucun doute très complexe mais il faut aussi une prédisposition à continuer à travailler. Au sujet des DCP, il s'agit d'un exemple clair de mauvaises campagnes ou de « publicité négative » pour détourner l'attention des pays ayant des problèmes de pêche illégale flagrants comme l'Inde, le Yémen ou le Sri Lanka. M. Morón anime la Commission à étoffer sa proposition d'origine et à continuer à défendre, comme elle l'a fait jusque-là, que la réduction de l'effort de pêche s'applique à toutes les flottes. Il propose aussi d'utiliser l'outil du Règlement contre la pêche INDNR pour enquêter sur les pays qui ne veulent pas collaborer à la CTOI.

À son avis, les critères de répartition ne doivent pas être abordés au G16. Enfin, il conclut son intervention en affirmant que le Comité scientifique doit accélérer le travail car il existe des problèmes fondamentaux concernant les informations de la CTOI et les seuls pays conformes sont ceux de l'UE et les Maldives.



M. Juan Manuel Trujillo (ETF) précise que dans cette zone de pêche, il n'y a pas les mêmes objectifs communs de durabilité environnementale, sociale et économique de la dimension externe de la PCP. Il faut donc poursuivre le travail dans la même lignée.

Le représentant de la CE, M. Marco Valletta, répond que la Commission est consciente du fait que la réunion annuelle de juin 2021 ne sera pas facile. Cela dit, la CE va continuer son travail et tentera de contacter à l'avance les CPC « dissidentes » (Iran, Inde, Oman, Pakistan) dans le cadre de réunions bilatérales. Elle dialoguera aussi avec les Maldives et d'autres états côtiers car la mise en place de réductions des captures doit s'appliquer dans tous les pays. M. Valletta précise que la CE s'inquiète des données qui doivent être disponibles avant la formulation des propositions. Il souligne que le travail du comité scientifique conjoint est très important et très dur car il doit permettre de valider les données relatives à la flotte industrielle et artisanale.

M. Julio Morón (OPAGAC) apporte son soutien à la demande de la CE pour que la réunion ait lieu au premier trimestre de 2022. Il ajoute que l'UE apparaît toujours comme la coupable lorsqu'aucun accord n'est atteint au sein des ORGP, ce qui est vraiment injuste. Il demande quels sont les projets de la CE jusqu'en juin au sujet de la proposition de réduction des captures de 20 % pour la senne européenne par rapport aux niveaux de 2014. Il espère que d'autres CPC accepteront aussi de réduire les captures de leur pêche artisanale comme le reste ; pour lui, c'est là que se trouve la ligne à ne pas outrepasser.

Enfin, M. Valletta, de la CE, confirme qu'une réunion aura lieu deux jours plus tard pour fixer les clés de répartition, ce qui donnera lieu, selon toute probabilité, à une certaine frustration parmi les CPC. Quant à la façon d'aborder la réunion de juin, il indique que le travail sur la proposition conjointe avec les Maldives va commencer, mais que son contenu ne devrait pas énormément varier. La CE croit que la réunion avec la CTOI aura lieu en juin de façon virtuelle, et en nombre limité.

### **5.3- Plan de travail pour 2021 : prochaines étapes.**

Les **ACTIONS** suivantes sont convenues :

- **Poursuivre le travail du groupe de réflexion consacré à cette question pour préparer un avis vaste reprenant des recommandations sur les mesures de gestion et de conservation du thon albacore (YFT) et autres espèces de thonidés (listao ou SKJ en particulier) avant la prochaine réunion annuelle qui aura lieu en juin.**
- **Outre la composition habituelle du groupe, intégré par les membres intéressés du GT1 (industrie extractive et transformatrice et ONG), le Secrétariat invitera aussi les experts techniques et scientifiques pertinents à éclaircir les points essentiels pendant les débats.**

## **6. ICCAT – Océan Atlantique**

### **6.1- Rapport de la CE sur la procédure et les principales priorités ICCAT 2021 (15-22 novembre 2021) : échéancier.**

M. Arnaud Peyronnet, représentant de la CE, commence son intervention en remerciant le LDAC pour son travail d'organe de conseil et consultation dans la préparation à la réunion ICCAT.

Il dit ensuite que le processus décisionnel en 2020 a été complexe à cause de la problématique du Covid, qui a contraint à faire les réunions en mode virtuel et à adopter des propositions ou



reports (en anglais, « rollovers ») par voie écrite, ce qui est particulièrement difficile pour les CPC qui sont des pays en développement.

Le retard pris en 2020 fait que de nombreuses réunions sont prévues en 2021. Le panel du Comité scientifique (SCRS) aura lieu en septembre. Les panels 1 et 4 seront divisés en 2 sessions, l'une en juin et l'autre en juillet. Le 14 novembre, ce sera le Comité de conformité.

Les priorités pour le panel 2 sont le thon blanc et le thon rouge. Pour le thon blanc, le désir est de consolider les deux propositions et de tenir un panel de mesures exceptionnelles.

Panel 1 : deux réunions intersessions sont prévues, mais aucun agenda n'est disponible pour l'instant. Il est important que l'UE se montre flexible, mais elle veut des garanties avant d'accepter de faire de nouvelles concessions.

Cette année, la Résolution 19-02 a été adoptée mais il existe des aspects qui exigent une grande rigueur, comme l'observance des TAC.

Panel 4 : Deux réunions intersessions sont prévues pour reprendre les discussions sur la gestion du requin-taupe bleu. Discussions difficiles car les positions entre les diverses CPC sont très éloignées les unes des autres sur l'interdiction de retenue de cette espèce et cela empêche de progresser sur d'autres fronts. La polémique est également servie et la compréhension faible en ce qui concerne l'application de la réglementation CITES sur le commerce des espèces sensibles. La DG MARE travaille avec la DG Environnement et toutes deux sont d'accord sur le fait qu'il faille résoudre la question à l'ICCAT et faire preuve de cohérence quant à l'application interne entre les États membres de l'Union européenne.

Cette semaine, elles se réunissent avec le Japon et au mois de mai elles parleront avec les États-Unis. Par ailleurs, des rencontres sont prévues avec le Maroc et la COMHAFAT. De plus, elles planifient leurs priorités et désirent y ajouter les consultations périodiques avec les parties prenantes. Le représentant de la CE encourage les membres du LDAC à contacter la DG MARE avant ces réunions et à lui faire part de toute problématique ou de tout commentaire sur les thonidés tropicaux.

#### Questions des membres du LDAC

M. Michel Goujon (ORTHONGEL) souligne l'importance d'étudier les questions abordées à chaque réunion suffisamment à l'avance pour pouvoir organiser le travail du LDAC, et cela comprend la planification de plusieurs groupes de réflexion. Il est essentiel d'améliorer l'échange d'informations entre la DG MARE et le LDAC, ce qui aidera aussi à mieux préparer les réunions intersessions des panels.

M. Julio Morón (OPAGAC) se félicite de voir que la question de la capacité fait partie des priorités du panel 1, mais à son avis les critères de répartition pour le thon obèse sont du ressort du panel consacré à la conformité et pas du panel 1. Il demande ensuite à la CE ce qu'il en est de l'orientation de la mesure de gestion du thon obèse et autres espèces tropicales cette année, car les quotas baissent progressivement et les possibilités de pêche se réduisent pour la flottille communautaire alors que pour d'autres ils augmentent. Pour cela, il faut que les nouveaux navires des pays asiatiques (propriétaires et capital) qui entrent battant le pavillon de pays côtiers qui déclarent mal leurs captures se livrent à un exercice de responsabilité en termes de conformité. Cela vaut aussi pour les senneurs du Sénégal et du Ghana. Le problème est grave car il s'agit de concurrents directs de la flottille européenne.

Mme. Juana Parada (ORPAGU) félicite l'UE pour sa proposition d'une recommandation complète et bien fondée techniquement en ce qui concerne la gestion du requin-taupe bleu. Elle souligne que le panel 4 (qui aura lieu du 4 au 6 juin) est crucial pour l'avenir de la gestion de cette pêcherie ciblée. Elle précise que la proposition d'interdiction de retenue des individus vivants ou morts est très simpliste et ne contribue manifestement pas au rétablissement du stock mais ne provoque qu'un déficit de données scientifiques, engendrant la disparition de la pêcherie ; elle suggère donc de rechercher des mesures de gestion efficaces comme alternatives, par exemple les mesures techniques et les fermetures temporaires, encourageant la collaboration entre les opérateurs halieutiques et scientifiques. Elle demande une évaluation scientifique analytique complète au plus tôt. Et d'insister sur le fait que la flottille communautaire fait d'énormes efforts pour fournir des données relatives à ses captures (tailles, sexe, etc.) et embarque des observateurs physiques à bord pour pouvoir se livrer à une évaluation sur la base de données réelles.

M. Raúl García (WWF) déclare qu'avec l'exemple du requin-taupe bleu, on peut tirer des leçons précieuses pour les élastomobranques et les raies et pocheteaux, car on observe que l'inaction de l'ICCAT a mené à l'adoption d'une résolution CITES de restriction du commerce. Il souligne qu'il existe un problème de cohérence et un manque de coordination entre les parties prenantes. Il est certes conscient de l'effort réalisé par la flottille palangrière de surface espagnole mais il lui semble nécessaire d'harmoniser et de rechercher des solutions pour éviter d'en arriver à la prise de mesures drastiques. Il s'inquiète de savoir comment il va être possible de mitiger ces captures et croit qu'il serait bon d'étudier quelles mesures de gestion peuvent être prises pour éviter les captures accidentelles. Il lui semble fondamental de travailler en coordination et de rechercher de meilleures solutions car la mesure CITES n'a pas non plus fonctionné.

M. Arnaud Peyronnet, représentant de la CE, remercie ensuite les membres pour leurs commentaires et répond aux questions posées.

Sur la question de M. Morón au sujet des éventuelles mesures de gestion prévues par la CE, il est d'accord sur le fait qu'il y a un problème de surcapacité à aborder et qu'il faut trouver des solutions très vite et s'attacher le soutien d'autres parties contractantes pour ce faire, car jusqu'à présent l'UE s'est sentie très seule en matière de révision de la capacité de pêche.

Côté assignation, le TAC de la flottille communautaire a été réduit au fil des années, et parallèlement, d'autres parties ont vu leurs captures augmenter ; il faut donc améliorer le contrôle.

Au sujet des DCP, il indique qu'il faut continuer à travailler et qu'actuellement, cette question n'est pas une priorité. Les priorités se centrent sur les questions d'assignation et de capacité pour l'UE.

À la question de Mme. Parada sur le panel 4, il confirme que l'interdiction de retenue des individus capturés ne fait pas partie des objectifs de la proposition de l'UE et qu'une proposition plus équilibrée est souhaitée par l'adoption d'une combinaison de mesures techniques et de contrôle et surveillance avec des observateurs. Il lui semble très important que la flotte palangrière de surface de l'UE soit capable de documenter la diminution de ses captures et les mesures adoptées volontairement. Cela dit, la DG MARE ne soutient pas la requête d'une nouvelle évaluation analytique pour 2022 car elle estime que les résultats vont être les mêmes.



Il répond à M. García sur le manque d'action à l'ICCAT en disant que le problème du stock de requin-taupe bleu est connu depuis 2017. En novembre 2017 déjà, des mesures avaient été prises. La CE aurait certes aimé que les progrès soient plus rapides à l'ICCAT mais elle n'était pas compétente pour faire des propositions de gestion pour les pêcheries de requins ; jusqu'à 2019 cela n'a pas été possible. Il est vrai qu'il existe une interdiction CITES au commerce sous certaines conditions mais il faut continuer à gérer la pêche et donc faire preuve de plus de cohérence ICCAT - CITES.

Mme. Dana Miller (OCEANA) demande ce qu'il en est des mesures contre la pêche INDNR à l'ICCAT et si la CE pourrait inclure une recommandation.

Le représentant de la CE, M. Peyronnet, est d'accord sur la nécessité de présenter une proposition contre la pêche INDNR pour parvenir à une plus grande cohérence entre les ORGP.

M. José Beltrán (OPP Lugo) est d'accord avec les commentaires de Mme. Parada et regrette qu'une évaluation du requin-taupe bleu ne puisse être faite rapidement, car celle de 2017 présentait de grandes déficiences de données. Il ajoute que lors de la réunion intersessions de cette année du PA4, il serait important de rechercher de meilleures données et de préparer une meilleure évaluation.

Concernant l'évaluation du requin-taupe bleu, les résultats de l'évaluation actuelle lui semblent fiables et satisfaisants après les éclaircissements apportés par le Comité scientifique. Il n'en reste pas moins que le problème de la conformité et du reporting des flottes non-communautaires subsiste.

## **6.2- Plan de travail pour 2021 : thonidés tropicaux de l'Atlantique et requin-taupe bleu de l'Atlantique nord.**

Suite au point précédent, les **ACTIONS** suivantes sont convenues :

- **Poursuivre le travail du groupe de réflexion du LDAC pour l'ICCAT afin de préparer les prochaines réunions intersessions des panels 1 et 4 et la réunion annuelle.**
- **Panel 1 : Aider la Commission à formuler des recommandations pour la révision et la mise en place effective des mesures de gestion et de conservation pour les stocks de thonidés tropicaux.**
- **Panel 4 : Au sujet du requin-taupe bleu de l'Atlantique nord, le représentant de la DG MARE a demandé aux flottilles palangrières espagnole et portugaise d'envoyer des preuves et des informations sur les mesures volontaires prises pour réduire les captures de cette espèce et sur les autres mesures (comme la libération d'individus vivants) ayant débouché sur une réduction significative des captures ces trois dernières années.**
- **Lutte contre la pêche INDNR : Inclure dans les débats et dans le travail du groupe de réflexion des considérations de propositions d'ampleur émanant des ONG au sujet des mesures d'amélioration de la lutte contre la pêche INN à l'ICCAT.**

## **7. WCPFC - Commission de pêche du Pacifique occidental et central**

### **7.1. Résultats de la 17<sup>e</sup> session ordinaire de la WCPFC (8-15 décembre 2020).**

### **7.2. Plan de travail pour 2021 : prochaines étapes.**

Le représentant de la CE, M. Stamatis Varsamos, précise que la réunion du mois de décembre a eu lieu virtuellement et que les choses étaient compliquées à cause du décalage horaire entre les participants. L'agenda réduit se concentrait donc sur quelques questions seulement.



Le principal point de l'ordre du jour était les mesures de conservation des thonidés tropicaux, qui arrivaient à expiration. Dans les grandes lignes, il existe une bonne ambiance de travail, constructive, et les stocks de thon restent en bon état comparé à d'autres ORGP thonières, toutes largement au-dessus des niveaux de  $B_{msy}$ , et les projections basées sur les niveaux actuels de  $F$  affichent une faible probabilité d'éloignement du RMD. Il n'y a que deux stocks en décroissance, le thon rouge du Pacifique et le makaire du Pacifique nord.

Pour le thon tropical, un accord a été trouvé : prolonger les mesures actuelles une année de plus. Par rapport aux lacunes apparues avec les exemptions des états riverains, il est précisé qu'elles ne doivent pas bénéficier aux membres de la WCPFC à moins qu'il ne s'agisse de petits états insulaires en développement (PEID). D'autres membres sont également inquiets de l'impact de ces bénéficiaires pour certains pays en termes de manque de données lors de l'évaluation des stocks et tenteront donc de maintenir ce point à l'agenda. Un long débat est également attendu sur la situation de la pandémie pour la négociation des mesures. Deux ateliers préparatoires (« workshops ») ont été accordés pour la période intersessions : un pour la dernière semaine du mois d'avril et l'autre au cours du mois de juin ou juillet pour aborder les aspects relatifs à la nouvelle mesure.

De plus, des stratégies différentes ont été abordées pour déterminer les points de référence pour l'YFT et le BET, mais sans grand progrès. Il n'y a de points de référence que pour le SKJ depuis 2015, qu'il convient de mettre à jour.

Il serait très utile que la flottille européenne qui pêche dans cette zone du Pacifique partage des données sur les conditions dans lesquelles elle travaille et l'impact de la nouvelle situation (pandémie de Covid).

Le suivi électronique a avancé, avec des règles de suivi et information pour les transbordements.

Le travail ne manque pas et avec la pandémie tout va bien plus lentement. La rencontre s'axera surtout sur les mesures pour les espèces tropicales : l'Australie soumettra une proposition de mesures de conservation de l'espadon du Pacifique sud ; et on parlera de l'amendement du règlement contre la pêche INDNR à l'aide de listes croisées ainsi que de la réglementation relative aux conditions de travail et à la sécurité à bord.

Vient ensuite le moment des questions posées par les membres et des réponses données par M. Varsamos, représentant de la CE :

Au sujet de la délicate situation et des difficultés d'embarquement d'observateurs à bord et de relève de équipages, M. Varsamos répond à M. Morón (OPAGAC) et à M. Ulloa (Anapa / Anamer / Acemix / Agarba) que la CE espère elle aussi que la situation va s'améliorer.

Sur l'assignation des jours de pêche dans les eaux internationales, la CE sait que ce sera compliqué car la flottille qui opère dans le Pacifique a été réduite pour plusieurs motifs. Les flottilles asiatiques présentent une absence de données concernant le requin bleu. Le représentant de la CE demande à la flottille palangrière de bien vouloir recueillir des données et les partager avec la CE, ce qui serait très apprécié.

M. Edelmiro Ulloa (Anapa / Anamer / Acemix / Agarba) estime qu'il est essentiel que la CE effectue un suivi de la proposition de l'Australie sur l'espadon et demande à l'UE de défendre les intérêts de la flotte palangrière européenne. En 2019 et 2020, le nombre de palangriers de



surface a augmenté et l'effort de pêche aussi, mais cette flotte se montre toute prête à respecter les conditions qui lui seraient imposées. En 2020, on a observé un suivi du reporting des captures et des journaux de bord, sans oublier la révision des données à l'arrivée au port.

Concernant l'espadon du Pacifique nord, M. Varsamos déclare que c'est l'une des priorités de l'UE, qui suivra donc la question de près pour conserver le TAC de 3 000 tonnes annuelles attribué à la flotte communautaire, mais il fait remarquer que ce TAC a été pêché à 50 % de son potentiel. Les conclusions du comité scientifique sont attendues et la CE informera le LDAC en temps voulu concernant les propositions faites au sujet de ce stock.

Mme. Laura Marot, représentante de la CE, affirme savoir que la situation est compliquée et avoir pris bonne note des contributions apportées par les membres du LDAC.

Les **ACTIONS** suivantes sont décidées :

- **Le Secrétariat va recueillir des informations qualitatives sur l'impact du Covid-19 sur le comportement économique et l'activité des flottes palangrières de l'UE qui pêchent dans le Pacifique central et occidental ; et inclura des exemples sur les problèmes posés par les engins de pêche. Il listera aussi, dans la mesure du possible, les mesures d'adaptation et facilitera les flux d'information entre les membres du LDAC et la DG MARE.**

- **Le représentant de la DG MARE a également demandé des informations sur la possibilité d'augmenter le reporting électronique pour les flottilles senneuses (thonidés tropicaux) et palangrières (espadon et requin bleu) de sorte à disposer de bonnes données en période de Covid, étant données les difficultés à embarquer des observateurs en dépit de certaines exceptions permises en la matière.**

- **Le LDAC envisagera la possibilité de rédiger un avis plus vaste comprenant des questions comme les programmes de surveillance électronique, les listes croisées de navires pour lutter contre la pêche INN et autres dispositions de contrôle, les conditions de travail à bord des navires, etc.**

## **8. CIAT - Commission interaméricaine du thon tropical**

### **8.1. Actions de la 95<sup>e</sup> réunion annuelle de la CIAT (30 novembre-4 décembre 2020)**

### **8.2. Plan de travail pour 2021 : prochaines étapes.**

Le représentant de la CE, M. Marco Valletta, annonce qu'en décembre, a eu lieu une réunion virtuelle où la question des DCP s'est avérée totalement paralysée. Il y a une proposition de l'UE et de la Colombie sur les DCP mais plusieurs pays ont refusé de l'étudier et la réunion s'est achevée sans accord. Depuis janvier 2021, il n'y a pas de réglementation dans l'ORGP sur cette question, et le travail s'est donc fait avec le Secrétariat de la CIAT et la Colombie.

M. Valletta regrette à ce stade l'absence de mesures pour 2021. Les approches concernant les DCP sont très diverses, d'où la difficulté de parvenir à un accord lors de la réunion virtuelle prévue pour le mois de juin.

Il explique que l'ambassadeur va poursuivre son mandat jusqu'à la réunion annuelle d'août 2021. De fait, aucun nouveau directeur n'arrivera tant que les réunions se feront virtuellement. La CE est d'avis de reporter la réunion annuelle jusqu'à ce qu'elle puisse être présentielle.



Le premier rendez-vous sera la réunion extraordinaire de juin. Si en août elle ne peut être présente, alors elle devrait avoir lieu en décembre.

M. Julio Morón (OPAGAC) souligne que la CIAT ne possède aucune évaluation du listao et il aimerait que la CE en fasse la demande au secrétariat de la CIAT.

M. Marco Valletta indique qu'un atelier consacré aux DCP aura lieu les 6 et 7 mai 2021. La réunion extraordinaire du mois de juin étudiera la proposition sur ces dispositifs de concentration de poissons.

#### **9. Mise à jour des termes de référence de la COMHAFAT pour une étude sur les DCP dans l'Océan Atlantique.**

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général du LDAC, résume la mise à jour du Secrétaire général de la COMHAFAT, M. Benabbou, lors de la réunion annuelle de coordination entre les deux organisations, qui a eu lieu au mois de février.

Cette mise à jour parle du lancement d'une étude de viabilité sur la gestion et le contrôle des DCP dans le cadre de la recherche d'une solution permettant une utilisation durable de ces dispositifs. C'est dans cette optique que le Secrétariat de la COMHAFAT a lancé cette étude.

Elle vise à dresser un bilan des DCP utilisés par les senneurs pêchant le thon tropical et à proposer des mesures permettant d'en contrôler l'utilisation de façon durable, en particulier dans la zone COMHAFAT, où la pêche au thon est abondante.

Toutes les informations concernant cette réunion annuelle sont disponibles sur ce lien : <https://ldac.eu/en/meetings/comhafat-ldac-annual-coordination-meeting>

L'**ACTION** suivante est décidée :

**Le Secrétariat du LDAC contactera régulièrement ses homologues de la COMHAFAT pour obtenir les termes de référence et le plan de travail sur l'étude d'impact des mesures de gestion et de conservation en lien avec les DCP dans les pêcheries de thonidés en Afrique occidentale (en haute mer et dans les ZEE des états riverains).**

**Le Secrétariat distribuera les questionnaires et les informations des consultants ou scientifiques désignés pour que les membres du GT1 intéressés puissent prendre part au processus de consultation préalable à la formulation des recommandations qui serviront de base à ces états pour évaluer l'efficacité des mesures identifiées dans leurs pays et pour leurs navires respectifs.**

#### **10. Clôture - Résumé des actions décidées et des recommandations faites.**

M. Michel Goujon, Président du GT, résume les actions décidées lors de la réunion du groupe (indiquées suite à chaque point de ce p.-v.).

Pour terminer, il remercie toute l'équipe du Secrétariat pour son travail de coordination et de préparation des documents de travail et de la logistique de la réunion ; les membres présents pour leur temps et leur participation active ; les représentants de la Commission pour leur prédisposition à informer le LDAC des nouveautés relatives aux accords de pêche ; et les interprètes pour leur travail technique.



Tous les points ayant été traités, la séance est levée.



## **Annexe I : Liste des personnes présentes**

### **Groupe de travail 1 du LDAC**

**Lundi 15 mars 2021**

#### **MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL**

1. Michel Goujon. ORTHONGEL
2. Julio Morón. OPAGAC
3. Anertz Muniategui. ANABAC
4. Rosalie Crespín. CNPMEM
5. Rob Banning. DPFA
6. Edelmiro Ulloa. Anapa / Anamer / Acemix / Agarba
7. Rocio Béjar. CEPESCA
8. Juan Manuel Liria. CEPESCA
9. Iván López. AGARBA/CEPESCA
10. Erik Olsen. The Danish Society for a Living Sea
11. Rosalie Tukker. Europeche
12. Daniel Voces. EUROPECHE
13. Stavroula Kremmydiotou. EBCD
14. Francisco Portela Rosa. VIANAPESCA
15. Despina Symons. EBCD
16. Jacopo Pasquero. EBCD
17. Antonia Leroy. WWF
18. José Beltrán. OPP-07-Lugo
19. Vanya Vulperhorst. OCEANA
20. Dana Miller. OCEANA
21. Raúl García. WWF
22. Juana Parada. ORPAGU
23. Yaiza Dronkers. International Pole & Line Foundation
24. Juan Manuel Trujillo. ETF
25. José Aller. Conxemar

#### **OBSERVATEURS**

26. Marco VALLETTA (Point 5.1 CTOI et Point 8 ICCAT) DG MARE
27. Arnaud PEYRONNET (Point 6.1 ICCAT) DG MARE
28. Stamatis VARSAMOS/Laura MAROT (Point 7.1 WCPFC) DG MARE
29. Jesús Iborra. Secrétariat Comité de pêche – Parlement européen
30. Hilario Murua. ISFF
31. Michael Cohen. ISFF
32. Josu Santiago. AZTI
33. Gorka Merino. AZTI
34. Florie Loth. TUPA
35. Anna Gruszczynska. Ministère de l'économie maritime et de la navigation intérieure - Pologne
36. Mariana Toussaint. FAO
37. Sonia Doblado. FARFISH
38. Alexandre Rodríguez. LDAC
39. Manuela Iglesias. LDAC
40. Marta de Lucas. LDAC